

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JANVIER 2010

1/ Projet de réhabilitation les Pouretelles - garantie d'emprunt Haute-Savoie habitat prêt PLUS travaux

Décision prise de reporter la délibération, lors de la séance du conseil municipal.

2/ Adéquation emplois / cadres d'emplois

Approbation, à compter du 1^{er} février 2010, de

- La suppression de trois postes « *d'agent des services techniques* » créés par délibérations n° 20 du 29/11/1995, n°26 du 31/03/1999, et n°4 du 4/05/1988 (service des eaux).
- La suppression d'un poste « *d'agent technique chef* » créé par délibération n° 2 du 01/04/2004
- La suppression d'un poste « *d'agent social qualifié 2ème classe* » créé par délibération n° 3 du 28/11/2002

et

- La création d'un emploi d' « *agent d'entretien polyvalent des locaux* » ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.
- La création d'un emploi d' « *agent de nettoyage* » ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques
- La création d'un emploi d' « *adjoint au responsable du parc automobile* » ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise.
- La création d'un emploi de « *fontainier* » ouvert aux grades des adjoints techniques 1^{ère} et 2^{ème} classe et des adjoints techniques principaux si encadrement.
- La création d'un emploi d' « *agent d'entretien petite enfance* » ouvert aux cadres d'emplois des agents sociaux et adjoints techniques

3/ Vente d'un terrain dans le lotissement des Cardinolins

Approbation de la vente des parcelles D 5091 de 715 m² et D 5285 de 1765 m², au prix de 79.360 €, à la SCI des Pècles représentée par Monsieur Durand Christophe, dans le cadre du développement d'un centre de kinésithérapie.

4/ Vente du lot n° 12 du lotissement des Egratz (SCI Champ des Cimes)

Approbation de la vente du lot n° 12 du lotissement des Egratz (parcelles ZC 163 et ZC 173) d'une surface totale de 1649 m², pour un montant de 52.768 €

5/ Régularisation foncière avec la SCI les Pâquerettes (indivision Pastéris)

Suite à un relevé parcellaire, il a été établi que le mur séparant la propriété *Les Grandes Platières* du parking des écoles de Marlioz n'était pas implanté à la limite cadastrale. Ce mur a été construit à l'époque de l'édification de l'immeuble, soit en 1962.

Après établissement d'un DMPC, et afin de régulariser cette situation, il est proposé :

- que la Commune cède à la SCI LES PAQUERETTES la parcelle cadastrée section I n° 3763 d'une surface de 65 m²,

- que la SCI LES PAQUERETTES cède à la Commune les parcelles cadastrées section I n° 3767 correspondant à une partie du trottoir au droit de cette SCI ainsi que la parcelle I n° 3764 pour une surface totale de 32 m²

Considérant la différence de surface, une soulte de 3.300 € sera versée au profit de la Commune par la SCI LES PAQUERETTES.

Le conseil municipal approuve les conditions de l'échange.

6/ Convention de location à intervenir avec l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie (ex. O.P.A.C.)

Lors de l'élaboration du projet de rénovation de l'immeuble des Pouretelles, la Commune avait souhaité conserver la jouissance des locaux situés au sous-sol correspondant aux anciennes cuisines collectives du bâtiment, afin de satisfaire aux demandes de diverses associations de la Commune pour stocker le matériel et éventuellement des archives municipales.

Approbation de la convention à passer avec l'OPH 74.

- Surface approximative des locaux : 106 m²,

- Loyer à titre gratuit

- Les charges, taxes et réparations locatives seront payées à l'OPH 74 par la Commune.

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec l'OPH74.

7/ Convention d'aide financière à l'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie - subvention d'équipement (ex. 2009) - garderie périscolaire école du chef-lieu

Le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie a décidé d'accorder à la Commune de Passy une subvention de 44 400 €uros pour l'opération « construction d'une garderie périscolaire école du chef-lieu ».

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'aide financière à l'investissement établie par la CAF.

8/ Attribution du marché de fourniture : Mobilier Espace Animation (lot 1)

L'achat de mobilier pour l'espace animation a fait l'objet d'un appel d'offre ouvert avec une publicité dans le BOAMP et le JOUE du 10/11/2009 et mis en ligne sur le site <http://www.mp74.fr> . Le marché est divisé en 2 lots :

- lot 1 : Mobilier
- lot 2 : Podium

Pour le lot 1 mobilier, approbation de l'attribution du marché à KG MAT pour un montant de 45 604,99 €H.T. Cette entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères suivants :

- prix des prestations : 50 %
- valeur technique : 40 %
- délai de livraison : 10 %.

Pour le lot 2 podium, la Commission d'appel d'offres a déclaré ce lot sans suite dans la mesure où les besoins vont être substantiellement modifiés.

9/ Avenant n° 2 à la convention d'offre de concours pour le projet « aménagement d'un carrefour giratoire Quechua » signée le 22/07/2009 entre la Commune de Passy et les sociétés Décathlon et Leblanc Coulon - autorisation de signature

L'avenant n° 1 à la convention signé le 17 décembre 2009 prévoyait la levée des conditions suspensives au 13 janvier 2010. La condition suspensive relative à l'absence de recours en Conseil d'Etat ne pouvant être levée à cette date, il convient de prolonger la durée de la convention jusqu'au 18 février 2010.

Le conseil municipal approuve l'avenant n° 2 à la convention d'offres de concours pour le projet « aménagement d'un carrefour giratoire Quechua ».

10/ Sollicitation de la dénomination de commune touristique

Dans le cadre de la réforme des stations classées et des communes touristiques, les stations classées et les communes « anciennement touristiques » peuvent bénéficier d'une procédure allégée pour obtenir leur dénomination de commune touristique.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique.

11/ Approbation d'une convention entre l'ADMR, la Commune de Passy et son CCAS

Approbation de la convention à intervenir avec l'association de l'ADMR Passy Servoz, relative aux modalités de la collaboration avec cette association, la Commune de Passy et son CCAS.

Cette convention contractualise notamment l'aide matérielle qui est déjà apportée à cette association et fixe les conditions du portage des repas en liaison froide au domicile des personnes âgées, ainsi que le portage de repas aux restaurants scolaires (sauf école du Plateau d'Assy) et aux structures de la petite enfance.

12/ Débat d'Orientation Budgétaire (Budget Primitif 2010)

Le Débat d'Orientation Budgétaire cette année confirme plus que jamais la prudence qui devra guider nos choix en 2010.

Au niveau national, la dégradation du marché du travail se poursuit. Le ralentissement de la croissance se répercute sur les marchés, il entraîne de réelles difficultés dans la plupart des entreprises, du commerce, et de l'industrie. Les incertitudes liées à une modification de la fiscalité inquiètent les élus de toutes tendances, elles conduisent à s'interroger sur l'investissement qui sera possible à l'avenir dans les communes.

Au plan intercommunal local et sur la vallée de l'Arve en particulier, les nouvelles orientations de notre société concernant le développement durable et la lutte contre la pollution induisant des obligations pour les syndicats intercommunaux, ces derniers répercutent financièrement les aménagements prescrits.

Ces agrandissements, ces modifications, ces mises aux normes retombent lourdement sur nos communes.

Localement, la commune de Passy n'échappe pas à cette conjoncture. D'une part le chômage de certains de nos concitoyens impacte directement le budget communal par la perte de certaines recettes. Par ailleurs, les grands travaux achevés, ou en cours d'achèvement en 2009 : l'école du chef-lieu, le FJEP, l'espace animation, les structures de la Petite enfance ont entraîné des dépenses d'investissement et de lourds emprunts, ils vont aussi générer des frais de fonctionnement très importants et un alourdissement des charges financières. Enfin, les participations intercommunales même s'il est incontestable qu'elles fournissent des services à la population (SIVOM – SITOM – SISE) grèvent nos possibilités au plan du fonctionnement.

C'est dans cet esprit que le Débat d'Orientation Budgétaire a été préparé avec, il faut le souligner, une implication forte des Services de la Commune et ce, dans un souci de rigueur.

La note de synthèse présente les principaux éléments d'appréciations et hypothèses qui orienteront la préparation du budget 2010.

Les budgets (Principal et Annexes) seront établis sans reprise anticipée du résultat 2009, sauf pour le budget annexe des carrières.

En d'autres termes, les résultats et restes à réaliser 2009 ne seront pas reportés au budget primitif 2010. Ces derniers seront donc repris au Budget Supplémentaire 2010 (hormis pour le budget annexe concerné).

BUDGET PRINCIPAL - Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2010 pourrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à environ **15,8 M€**

Dépenses

Subventions aux associations :

L'enveloppe consacrée aux subventions est de 566.610 €+ 75.000 € au FJEP dans le cadre du contrat temps libre.

Participations intercommunales :

SDIS : (Annexe 3)

La contribution prévisionnelle annoncée par le SDIS s'élève à 363.303 € Elle était de 366.015 € en 2009.

SIVOM :

Depuis 2004, le versement de la participation au SIVOM s'effectue par dixième, de janvier à octobre.

L'appel prévisionnel est globalisé et comprend :

Les dépenses générales, le contrat de développement Rhône Alpes, les emprunts Lycée, l'utilisation des installations sportives par les associations, les emprunts centres sportifs, le SM3A, les amendes de police, les emprunts du pôle échange et les transports scolaires.

Prévision des crédits 2010 :

La somme inscrite au budget 2010 est équivalente au montant de 2009 (BP + BS), soit 800.000 € Le SIVOM votant son budget au mois de mars, il est difficile d'avoir des informations précises sur les prévisions budgétaires. Néanmoins, en 2010, le coût des transports scolaires devrait diminuer. Suite à l'ouverture de l'école du chef lieu, des circuits de transports scolaires ont été supprimés.

SITOM :

Les propositions au budget primitif 2010 sont de 1.198.302 € (Informations fournies par le SITOM).

Concernant les charges d'exploitation de l'UIOM :

Réalisé 2008 : 197.307 €

Réalisé 2009 : 234.162 € (11 mois) Prévision 2010 : 333.211 €

Le tarif des OM passe à 98,70 €HT la tonne en 2010, contre 70,90 €HT en 2009 et 58,10 € HT en 2008, soit une augmentation de près de 70 % en deux ans. La proposition 2010 est établie sur la base des tonnages prévisionnels de 3.200 tonnes (3.230 tonnes en 2009).

Concernant l'exploitation de la déchetterie :

Réalisé 2008 : 438.823 €

Réalisé 2009 : 466.316 € Prévision 2010 : 448.468 €

A cela, se rajoutent :

- Emprunt : 399.360 €

-Participation charges Broyeur : 17.263 €

Participation du Budget principal à Plaine Joux et au CCAS :

Afin d'équilibrer le budget annexe de Plaine Joux, la participation prévisionnelle du budget principal devrait s'élever à 164.926 €

Pour mémoire :

BP 2002	BP 2003	BP 2004	BP 2005	BP 2006
310.170 €	217.940 €	239.200 €	232 967 €	213.541 €
BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010	
217.041 €	161.338 €	270.330 €	164.926 €	

La participation de la commune au CCAS s'élèverait en 2010 à 266.150 €, conformément au besoin qui résulte de l'élaboration du BP du CCAS.

Pour mémoire la participation prévue était de 279.340 € au BP 2008 et de 283.080 € au BP 2009.

Le versement de cette subvention a lieu par acompte dès lors que le CCAS anticipe des problèmes de trésorerie, le montant versé, constaté à la clôture de l'exercice pouvant s'avérer inférieur à la prévision (prise en compte des besoins effectifs en trésorerie).

Charges financières :

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2010 fait ressortir le montant des intérêts à rembourser à 645.900 €, pour 629.000 € en 2009.

Charges de personnel :

Le chapitre 012, représentant les dépenses de personnel, s'élèverait à 7.286.200 €

Chapitre 012 :

	2004	2005	Evolution	BP 2006	Evolution	BP 2007
Prévisions	5 788 270 €	6 083 450 €		6 182 700 €		6 177 900 €
Réalisations	5 559 648 €	5 713 273 €	+2,76 %	5 747 825 €	+0,60 %	5 899 205 €
	Evolution	BP 2008	Evolution	BP 2009	Evolution	BP 2010
Prévisions		6 316 400 €		6 922 300 €		7 286 200 €
Réalisations	+ 2,63 %	6 130 963 €	+ 3,93 %	6 669 865 €	+ 8,79 %	

Dépenses courantes de fonctionnement (Chapitre 011) :

A titre d'illustration, le tableau ci-dessous fait état de l'évolution des dépenses liées aux « fluides » :

	CA 2007	BP 2008	CA 2008	BP 2009	2009	BP 2010
60611-eau	153 527	160 000	155 475	150 000	117 483	120 000
60612-Electricité	240 668	265 000	221 800	290 000	289 988	290 000
60621-Fuel	152 229	165 000	186 338	200 000	131 581	150 000
606211-Gaz	155 000	160 000	107 405	200 000	254 305	200 000
Total	701 424	750 000	671 018	840 000	793 357	760 000

Recettes

- Impôts et taxes (chapitre 73) :

Le projet de loi de finances pour 2010 prévoit la suppression de la taxe professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2010. Elle serait remplacée, dès 2010 par une Contribution Economique Territoriale (CET) composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur le foncier et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée.

D'autres ressources seraient transférées aux collectivités territoriales, telles que l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), la part Etat des droits de mutations à titre onéreux (DMTO), la taxe sur les conventions d'assurance et les frais de gestion et de recouvrement de la TF et de la TH.

A partir de 2011, il est envisagé une redéfinition de la répartition des ressources fiscales entre les différents niveaux de collectivités.

Mise à part l'IFER et les frais de gestion de la fiscalité locale, qui seraient distribués à tous les niveaux de collectivité, les communes profiteraient du produit issu de la taxe d'habitation, du foncier non bâti et du foncier bâti (hors part départementale), de la totalité de la CFE, de la taxe sur les surfaces commerciales et d'une partie des droits de mutations à titre onéreux.

La réforme entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2010, mais pour les collectivités deux étapes sont prévues :

- En 2010 les collectivités devraient percevoir le produit de la TP avec la garantie que ce produit ne pourrait être inférieur au produit 2009.
- A partir de 2011, le produit des nouvelles ressources fiscales serait versé directement aux collectivités.

Pour 2010, toutes les collectivités bénéficieront de la compensation relais la plus importante entre :

- Le produit de TP perçu en 2009
- Le produit obtenu à partir des bases de TP 2010 multipliées par le taux de TP 2009.

Les recettes proposées au budget 2010 s'établissent à 9.696.626 €

- Contributions directes : 8.020.068 €
- TEOM : 1.135.062 €
- Autres : 541.496 €(dont droits de mutation 190.000 €)

Les taux fiscaux des 4 taxes fiscales directes pour 2009 étaient de :

- Taxe d'habitation : 13,46 %
- Taxe foncier bâti : 17,87 %
- Taxe foncier non bâti : 54,62 %
- Taxe professionnelle : 19,99 %

Toutefois, la baisse des recettes dans plusieurs domaines (subventions, produits de services, droits de mutation, participation CAF, dotations d'Etat) et l'augmentation des charges sans cesse croissantes (participations intercommunales, charges de fonctionnement) conduisent à s'interroger sur une éventuelle modification de ces taux.

A ce jour, les taux de TEOM, pour chacune des 2 zones de ramassage définies sur la commune sont les suivants :

- Zone 2 : 9,08 %
- Zone 3 : 11,10 %

Toutefois en 2010 une augmentation de l'ordre de 17 % est d'ores et déjà annoncée sur la totalité des prestations fournies par le SITOM. Elle devrait s'ajouter aux 30 % déjà appliqués en 2009. Il n'est donc pas à exclure que cette augmentation soit à répercuter sur l'utilisateur.

- **Dotations (chapitre 74) :**

Les dotations prévues au BP 2010 s'établissent à 4.692.882 €

Malgré la prévision d'une progression des concours financiers de l'Etat de + 1,2 % (FCTVA inclus) dans le projet de loi 2010, la DGF, elle, ne progressera que de la moitié, soit 0,6 %.

En outre, une diminution de 2 % du complément de garantie (part de la dotation forfaitaire) est instaurée.

Dès lors, le montant retenu au BP 2010 est de 3.939.000 €

Par rapport au budget 2009, il est prévu une baisse des participations de la CAF de l'ordre de 26 %, ce qui représente au niveau des prévisions un montant de 164.140 €

BUDGET PRINCIPAL - Section d'investissement

Le budget d'investissement 2010 pourrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à environ **4 M€**

Dette :

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2010 fait ressortir le remboursement du capital à 931.860 €(882.252 €en 2009).

Recettes

Les financements propres (« hors emprunt ») :

- Le FCTVA pourrait représenter 1.200.000 €(616.241 €au BP 2009).
- La TLE représenterait 80.000 €(150.000 au BP 2009)

- Les subventions et participations diverses : 149.000 €(755.000 €en 2009)

- Les cessions d'immobilisations foncières ou de biens meubles : 492.500 € (677.582 €en 2009)

L'autofinancement :

- Le prélèvement sur le fonctionnement : 0 (0 €au BP 2009)
- Les amortissements : 450.000 €(600.000 €en 2009)

Avant l'inscription d'un emprunt, le montant des recettes atteindrait près de 2,20 M€

Dépenses :

En 2010, la formation brute de capital fixe (chapitre 20, 21,23) pourrait être de 2.982.820 €

<i>Chapitres</i>	<i>BP 2010</i>
<i>20 - Etudes et licences</i>	<i>173.400 €</i>
<i>21 - Immobilisations</i>	<i>712.420 €</i>
<i>23 - Travaux en cours</i>	<i>2.097.000 €</i>

Les budgets annexes

Les projets de balances pour ces budgets sont joints en **annexe 7**.

On retiendra plus particulièrement :

Budget de plaine-joux :

Le budget de plaine-joux s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 588.355 € avec une subvention d'équilibre provenant du budget principal de 164.926 € (270.330 € en 2009). En investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 128.000 €

Budget de l'eau :

Le budget de l'eau s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1.906.600 € et la section d'investissement à hauteur de 347.600 €

Budget de l'assainissement :

Le budget de l'assainissement s'équilibre en fonctionnement à hauteur 997.391 € et en investissement à hauteur 270.650 €

Deux éléments nouveaux sont à prendre en considération sur ce budget. D'une part, la clé de répartition entre les 3 communes est passée de 32 à 42 %. D'autre part, les travaux d'agrandissement de la station d'épuration devant débuter courant 2010, une augmentation de la participation de la commune est prévisible.

Budget de la base de loisirs :

Le budget de la base de loisirs s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 167.154 € avec une subvention du budget principal de 33.154 € (5.893 € en 2009) et en investissement à hauteur de 108.260 €

L'augmentation de la subvention d'équilibre est due en partie au transfert de la redevance du camping de l'écureuil sur le budget principal (18.000 €) et au montant plus élevé des amortissements (7.800 €).

Budget des forêts :

Le budget des forêts s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 45.000 € La totalité des recettes de fonctionnement prévues par l'ONF couvrant juste les dépenses de fonctionnement, aucun autofinancement n'a pu être dégagé pour financer de l'investissement.

Le débat s'ouvre ensuite entre les conseillers municipaux

Budget principal

Monsieur DUBY :

En introduction, précise que le document de travail transmis est de qualité et compréhensible pour tous. Avant de faire un point sur l'introduction de ce document, il précise que si le ralentissement de la croissance est une réalité économique, il regrette que le débat demandé sur la suppression de la TP n'ait pas eu lieu car il aurait peut-être permis d'infléchir la décision du gouvernement. Michel Duby est en accord avec l'introduction du document de travail. Il partage l'analyse concernant le chômage qui impacte le budget communal.

Par ailleurs les travaux qui ont entraînés de lourds emprunts ainsi que d'importants frais de fonctionnement auraient dû faire selon lui l'objet d'un plan de financement entre 2004 et 2008. Il précise qu'il avait fait plusieurs demandes en ce sens lors de DOB précédents. En revanche, il ne partage pas le même avis sur l'environnement et le développement durable et la relation avec les syndicats intercommunaux. A titre d'exemple il précise que les très lourds investissements prévus à la station d'épuration ne sont pas motivés par des considérations environnementales ou de développement durable.

Concernant la préparation du budget, et notamment l'analyse des dépenses, Michel Duby déplore qu'il n'y ait pas eu suffisamment de réunions préparatoires pour la minorité. Il précise néanmoins qu'il a assisté à la commission subventions et qu'il a été étonné de constater qu'il

avait été reproché aux associations de constituer des réserves. Or si elles le font, cela est légitime. Il revient sur l'état de santé des associations et notamment celle du FJEP. Il fait le point sur le fragile équilibre du bilan du FJEP (excédentaire de 1.000 €). Il précise avoir été alerté de ce problème par le commissaire aux comptes de l'association qui lui a recommandé de prévoir un « bas de laine » afin de préserver une marge de manœuvre financière.

Michel Duby évoque le contrat enfance jeunesse qui a débuté au 1^{er} janvier 2010 et qui n'est toujours pas signé, ce qui empêche la Commune de verser les acomptes prévus au titre de ce contrat, et qui met encore plus en difficulté la trésorerie du FJEP. Michel Duby fait allusion à une délibération prise sous le mandat précédent et qui précisait qu'en cas de défaillance de la CAF au niveau du contrat enfance, la commune s'engageait à prendre le relais.

Michel Duby parle également de la convention avec la réserve naturelle qui n'est toujours pas signée.

Ensuite Michel Duby est surpris par l'évolution importante des charges en personnel d'autant plus qu'il lui a été dit que le régime indemnitaire de certains agents avait été revu à la baisse.

Enfin Michel Duby souhaite que soit spécialement organisée une commission de finances sur la réforme de la TP pour informer les élus.

Monsieur COLLIQUET :

Michel Colliquet confirme que le document a été préparé avec honnêteté, surtout en cette période délicate. Il maintient sa position concernant l'augmentation des participations de la commune aux syndicats intercommunaux, et pense que les nouvelles réglementations concernant l'environnement sont la cause de cette augmentation. Il ne nie pas l'intérêt lié à une recherche de la préservation de l'environnement.

Michel Colliquet rappelle que concernant la question des subventions, ce point a été très largement débattu en commission, il rassure néanmoins Michel Duby sur le FJEP en lui précisant que si le problème avec la CAF perdurait la Commune réajustera la subvention.

Madame CANTELE :

Nadine Cantèle prend la parole pour faire le point sur le contrat enfance jeunesse et précise qu'il est très difficile d'avoir des informations de la CAF à ce sujet.

Monsieur COLLIQUET :

Michel Colliquet poursuit. Il prend acte de la situation de la réserve naturelle. Concernant la remarque de Michel Duby sur l'évolution importante des charges en personnel, Michel Colliquet précise que l'effectif n'a pas beaucoup augmenté, et il dresse la liste des nouvelles embauches. Certains éléments peuvent en partie expliquer cette augmentation, l'augmentation du point d'indice et l'effort fait sur le régime indemnitaire des catégories C. Il indique que la baisse évoquée par Michel Duby sur le régime indemnitaire ne concerne que trois agents.

Michel Colliquet attire l'attention de l'assemblée sur l'importante section de fonctionnement du budget communal, et sur le fait que les emprunts pèsent lourdement sur la section de fonctionnement.

Concernant la demande de Michel Duby relative à la TP, Michel Colliquet propose dans la mesure du possible une intervention de Monsieur le Receveur Municipal. Il précise que pour 2010, la compensation correspondant à la perte de recettes de TP devrait être intégrale, mais que rien n'est clair en ce qui concerne 2011. Michel Colliquet s'interroge également sur la pérennité du Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR).

Monsieur ROGER :

Alain Roger prend la parole et parle de perspective. Il ne faut pas s'arrêter à 2010 ou 2011, mais essayer de voir au-delà. Il précise que le département de la Haute-Savoie est dépendant de la solidarité nationale. Le mythe de la Haute-Savoie comme département riche est mis à mal. Le département devrait bénéficier de cette solidarité nationale à hauteur de 36 M€

Alain Roger précise également qu'en plus du FNGIR, il y a des dotations de l'état (170.000 € pour Passy) pour compenser la perte de TP.

Alain Roger remarque qu'avant la réforme la commune percevait environ 4,5 M€ de recette de TP et qu'après la réforme elle ne devrait plus toucher que 2 M€. Il est donc fortement inquiet pour l'avenir, d'autant plus qu'il n'est pas possible de savoir actuellement si la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) va jouer ou non un rôle de variable d'ajustement en cas d'augmentation des taux ménages.

Alain Roger rejoint Michel Duby sur le souhait qui avait été émis d'organiser un débat autour de cette réforme de la TP.

Afin d'essayer d'alléger la section de fonctionnement du budget principal, Alain Roger propose que l'on regarde de près s'il n'est pas souhaitable, au niveau des participations du SIVOM, de passer en prélèvement sur la fiscalité plutôt que de continuer le système actuel de participation, la majorité des communes adhérentes à ce syndicat ayant choisi cette option.

Monsieur TISSOT :

Yves Tissot précise qu'à l'époque ce système de non fiscalisation avait été retenu pour ne pas pénaliser le contribuable. Il ajoute que depuis la création de la communauté de communes de la Haute-Vallée de l'Arve, les 4 communes composant cette intercommunalité sont repassées en mode de participation et ne sont plus en prélèvement sur la fiscalité.

Monsieur COLLIQUET :

Michel Colliquet précise qu'il n'est pas certain que cela porte sur le contribuable.

Monsieur ROGER :

Alain Roger reprend la parole. Il souhaiterait que l'ensemble du conseil municipal prenne une résolution afin d'alerter les parlementaires sur les conséquences de la réforme de la TP et sur le possible mécanisme d'extinction du FNGIR.

Alain Roger pense qu'il devient urgent de faire une simulation de ressources fiscales si la collectivité intégrait une communauté de commune à TPU.

Il pense également que devant la difficulté à monter le budget cette année, il serait peut-être bon d'envisager une reprise anticipée des résultats afin de se donner un peu de « mou ». Dans ce cas il n'y aurait plus de BS mais seulement des décisions modificatives.

Concernant le financement des investissements, l'endettement augmente (nouvel emprunt de 4M€), le remboursement du capital également donc l'épargne nette baisse et nous n'avons plus de capacité d'autofinancement.

Il précise que si le financement des investissements doit passer par la vente des biens de la Commune, il souhaiterait que tous les membres du conseil municipal soient associés pour trouver un accord sur l'orientation des investissements à venir. L'heure est au consensus compte tenu du contexte.

Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire souligne le travail remarquable des services et de Michel Colliquet et est d'accord pour privilégier la concertation.

Monsieur BUTTOUDIN :

François Buttoudin prend la parole pour parler du carrefour de l'aérodrome. Il trouve surprenant qu'en cette période difficile, certaines communes arrivent à trouver des montants importants de subventions, alors que pour cette opération il semble que le coût revenant à la commune soit de plus en plus important. Il craint de fait que cette opération ne se fasse pas. François Buttoudin propose que la commune achète rapidement les terrains concernés par ces travaux afin d'être sûr de pouvoir lancer l'opération.

Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire assure que la commune va se battre pour que ces travaux se réalisent.

Monsieur PERRIN :

Gilbert Perrin prend la parole et revient sur la suppression de la TP qui est pour lui un acte éminemment politique. Par ce choix, on fait cadeau de 11 milliards d'euros aux entreprises, notamment financières. Il affirme que ce sont les contribuables qui seront davantage imposés. Il pense que si les entreprises étaient entièrement taxées sur la valeur ajoutée (selon lui un indicateur fiable), cela serait suffisant pour compenser la TP.

Gilbert Perrin souhaiterait étudier combien la commune de Passy a perdu en n'augmentant pas le taux de TP depuis 2002, et serait curieux de connaître le montant de la compensation que l'on toucherait aujourd'hui.

Gilbert Perrin trouve anormal que l'on continue à verser une contribution au SDIS. D'après lui, l'Etat s'était engagé lors de la départementalisation des services d'incendie et de secours, à ce que les communes n'aient plus à financer ces services.

Enfin, Gilbert Perrin souhaiterait que la somme de 30.000 € prévue au budget pour la démolition de la salle Jean Pernet soit retirée en cette période d'austérité et précise qu'il faut discuter.

Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire précise qu'il est toujours dans une dynamique de discussion.

Madame ALA :

Françoise Ala s'inscrit en faux et précise qu'elle n'est jamais invitée pour discuter des projets du Plateau d'Assy.

Budgets annexes

Monsieur ROGER :

Alain Roger demande s'il y aura une subvention d'équilibre sur le budget de Plaine-Joux.

Monsieur BERTHIER :

Jean-Michel Berthier précise que 221 927 € de subvention d'équilibre ont été versés en 2009, que les recettes de décembre s'élèvent à 17 000 € et que c'est le plus mauvais chiffre d'affaire depuis 2003 pour cette période.

Monsieur TISSOT :

Yves Tissot souhaiterait que dans le document de travail apparaisse pour le budget de Plaine-Joux le montant des subventions versées les années précédentes et pas seulement le montant des prévisions.

Monsieur PERRIN :

Gilbert Perrin précise qu'il serait pertinent d'alléger le budget de Plaine-Joux en sortant les dépenses liées aux secours sur piste.

Monsieur COLLIQUET :

Michel Colliquet précise qu'une réflexion a été engagée avec le percepteur pour voir quelles dépenses pourraient utilement être sorties du budget de Plaine-Joux.

Monsieur ROGER :

Alain Roger remarque qu'une nouvelle fois une subvention d'équilibre est inscrite au budget de la base de loisirs. Il souhaite que l'on se penche sur le cas de la DSP que l'on « traîne comme un boulet ».

Alain Roger précise que lorsque le camping était en régie directe, il n'y avait jamais de subvention d'équilibre inscrite sur ce budget.

Mademoiselle BAZIN :

La parole est donnée à la DGS qui précise que la subvention d'équilibre inscrite au budget n'est pas due à la DSP (qui apporte 70.000 € de recettes par an), mais plutôt aux investissements et aux charges de personnels liés au fonctionnement et à l'entretien de la base de loisirs. Elle précise que la redevance de 70 000 € constitue du bénéfice et pas du chiffre d'affaire et que c'est une recette nette inscrite au budget. Elle ajoute que le délégataire a aussi obligation de réaliser 800 000 € d'investissements dans le camping.

Monsieur ROGER :

Alain Roger pense que cela mérite d'être analysé autour d'une table et de faire cette analyse depuis le début des années 2000.

Monsieur TISSOT :

Yves Tissot pense que la commune aurait eu du mal à assumer financièrement l'amélioration du camping sans la DSP.

Par ailleurs, il s'interroge sur la nécessité de maintenir ce budget annexe du fait du mode de gestion du camping des îles.

Monsieur ROGER :

Alain Roger reprend la parole pour venir sur le budget de l'eau. Il pense que ce budget mérite réflexion. D'une part il ne faut pas négliger une probable pénurie de la ressource, et d'autre part l'état du réseau vieillissant entraîne encore des fuites et ce malgré le bon travail fait par les services communaux. Il rappelle que l'étude conduite en 2008 préconisait un investissement de 400.000 € par an.

Il pense qu'il faut dégager des marges de manœuvres, se donner des ressources pour entretenir le réseau.

Monsieur DUBY :

Concernant le budget de l'assainissement, Michel Duby n'est pas d'accord sur le pourcentage de répartition des charges du SISE entre les 3 communes. Sur le document il est inscrit 42 % à la charge de Passy. Michel Duby pense que cela sera plus important, et estime à près de 48,6 % la participation de Passy.

Monsieur TISSOT :

Yves Tissot maintient que la participation financière au SISE pour Passy, eu égard aux trois critères de calcul, est de 42%.

Le conseil municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour la préparation du Budget Primitif 2010.

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

- 87/09 Mise à disposition de la salle Jean Pernot (répétitions danse sportive)**
Mise à disposition de la salle Jean Pernot à Mme Joly Pottuz, pour des séances de répétitions de danse sportive, à titre gracieux.
Période du 1^{er} octobre 2009 au 30 avril 2010
- 94/09 Modification des éléments constitutifs de la régie de recettes des remontées mécaniques de la station de Plaine-Joux**
Afin de pouvoir procéder au remboursement des restitutions des supports magnétiques de titres de transport, la compétence de l'actuelle régie de recettes est élargie et devient « régie d'avances et de recettes ».
Le fonds de caisse de 2 000 € mis à disposition du régisseur est porté à 4 000 €.
- 97/09 Travaux de protection de captages d'eau potable situés sur la Commune de Passy**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 12 novembre 2009 dans le journal « Dauphiné Libéré » dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « sedhs.forsup.net » pour le marché de « travaux de protection de captages d'eau potable situés sur la Commune de Passy ».
Le groupement VAUTHAY / MARIAZ - 74300 Magland - est retenu pour l'exécution du marché de travaux « protection de captages d'eau potable situés sur la Commune de Passy » pour un montant de 90 910 € H.T. pour la tranche ferme et de 32 540 € H.T. pour la tranche conditionnelle, soit un total de 123 450 € H.T.
- 98/09 Tarifs communaux 2010**
Actualisation de l'ensemble des tarifs de prestations offertes par la Commune.
1 - droits de places
2 - locations
3 - Redevances sports
4 - redevances cimetières
5 - redevances camping
6 - Pâturages
7 - Photocopies et reproductions
8 - Fréquentation des études
9 - Borne « euros relais » située sur l'aire de service de Plaine-Joux
10 - Vente de plans de ville
Date d'effet : 1^{er} janvier 2010 (sauf pour le tarif de fréquentation des études qui prendra effet à la rentrée 2010 /2011)
- 01/10 Acquisition de mobilier de bureau**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 11 novembre 2009 dans le journal « Dauphiné Libéré » dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché d'acquisition de mobilier de bureau.
Les Ets Vachoux 74930 Pers-Jussy ont été retenus pour l'exécution du marché de fournitures « acquisition de mobilier de bureau » pour un montant de 9 362,43 € H.T. pour la tranche ferme (option 1,2 et 3) et pour un montant de 7 466,55 € H.T. pour la tranche conditionnelle (option 5), soit un total de 16 828,98 € H.T.
- 03/10 Taxes funéraires**
Inhumation ou exhumation : 150 €
Inhumation d'une urne dans une sépulture : 60 €
Dépôt d'urne dans une case de columbarium : 20 €
Scellement d'une urne sur un monument funéraire : 80 €

Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir : 40 €
Date d'effet : 1^{er} janvier 2010

04/10 Mobilisation d'un emprunt

Emprunt d'un montant de 4.000.000 € auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes, afin de financer les investissements 2009 de la ville de Passy.

Date de première échéance : janvier 2011

Date des échéances suivantes : janvier de chaque année à compter de 2012

Taux d'intérêt fixe : 4,02 %

Périodicité : annuelle

Nombre d'échéances : 25

Echéances : amortissement progressif

Commission : néant

Communications du Maire

Communication sur l'intercommunalité

Comme vous avez pu le constater, cette période des vœux a fait l'objet de multiples déclarations, au pays du Mont-Blanc mais aussi ailleurs, sur les projets d'intercommunalité.

Les échanges sont parfois animés, les positions divergentes, mais je crois malgré tout que nous allons pouvoir avancer sur ce sujet.

Et je vous confirme qu'à Passy, nous allons mettre en place un comité de pilotage d'ici le mois de mars pour aborder ensemble ce gros dossier. Nous aurons besoin de gens motivés ; Vous pouvez déjà en parler entre vous. Et je vous donnerai plus de détails lors de notre prochain conseil municipal.

Communication sur la pollution

Je vous propose de faire un point sur ce que nous avons entrepris depuis la parution du bilan de l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie concernant les H.A.P., les Hydrocarbures Aromatiques Poly-cycliques.

Ce bilan concerne, je le rappelle, l'année 2008. Il a été rendu public fin 2009, et personne en mairie de Passy n'était au courant. Pour notre part, nous avons choisi **la transparence totale** sur ce sujet. Et contrairement à ce que certains peuvent dire, nous agissons pour bien comprendre ce qui s'est passé et pour savoir si ce phénomène s'inscrit ou non dans la durée.

Il y a eu, tout d'abord, notre rencontre avec la direction de l'usine SGL Carbon, le 22 décembre. La plupart d'entre vous étaient présents.

Nous nous sommes aussi rapprochés du SITOM. Son président Gérard DELEMONTEX, qui n'est pas à nos côtés ce soir, a fait les vérifications concernant les émissions de polluants. Et force est de constater que, d'après les données connues, le SITOM fonctionne dans les règles.

Nous avons demandé une rencontre avec le Préfet. Jean-Luc VIDELAINE m'a reçu vendredi dernier à Annecy. Ma priorité, c'était de pouvoir obtenir la réalisation de nouvelles mesures. Car il n'y en a pas eu en 2009, et il n'y avait aucune garantie pour 2010. La moindre des choses, c'est quand même d'avoir des données comparatives, d'autant plus quand on sait que 2008 était une grosse année de production à SGL et que des investissements ont été faits depuis.

J'ai aussi demandé au préfet qu'en cas de nouvelles mesures, il serait bien de pouvoir espacer les capteurs, et ne pas concentrer les relevés sur Chedde. Enfin, j'ai insisté sur l'utilité de pouvoir mieux identifier les sources potentielles d'HAP, même si l'industrie est plutôt visée.

Le préfet a approuvé notre démarche. Il réunira rapidement ses services en associant Air APS. Mais je vous confirme que de nouveaux relevés seront effectués dès la semaine prochaine et pendant 15 jours à Chedde, ainsi que dans un autre secteur de la commune. Air APS nous a par ailleurs promis que trois autres campagnes de mesures seraient réalisées d'ici la fin de l'année à Passy. Ce qui permettra d'avoir les premières données comparatives par rapport à 2008.

Autre rendez-vous, un comité d'élus de Passy, représentant les différentes sensibilités du conseil, va participer à une rencontre technique avec M. Didier CHAPUIS, directeur d'Air-APS, le lundi 8 février. Nous serons une douzaine à le recevoir pour faire le point et bien comprendre ce problème des HAP.

Enfin, je vous confirme que nous organiserons une réunion publique en avril à Passy, en espérant avoir les premiers chiffres de 2010. Mais là encore, il faudra prendre cette 1^{ère} tendance avec des pincettes sachant que l'hiver est la plus mauvaise période en matière d'émissions, et de très loin, comme les données de 2008 l'ont clairement montré.

Maintenant, si certains veulent profiter de l'occasion pour faire entendre leur voix, c'est leur droit. Mais je mets en garde les uns et les autres contre une agitation excessive, surtout en période électorale, qui ne trompera personne